



## 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### Identificateur de produit

#### Nom commercial

Spray Metal-Fluid (F)  
Code-Nr. 115800

#### Fabricant / fournisseur

WEICON GmbH & Co. KG  
Königsberger Straße 255, DE-48157 Münster  
Boîte postale 84 60, DE-48045 Münster  
Téléphone ++49(0)251 / 9322 - 0, Fax ++49(0)251 / 9322-244  
E-Mail : info@weicon.de  
Internet : www.weicon.de

#### Service des renseignements

Abteilung Angebote, Verkauf, Export  
Téléphone ++49(0)251 / 9322 - 0

#### Renseignements en cas d'urgence

Giftnotruf Bonn: Bei Vergiftungen (in case of poisoning)  
Téléphone ++49(0)228-19 240

#### Conditions d'utilisation recommandées

Aérosols Techniques

## 2. Identification des dangers

### Classification - 67/548/CEE ou 1999/45/CE

F+; R12

#### Phrases R

12 Extrêmement inflammable.

### Étiquetage - 67/548/CEE ou 1999/45/CE

#### Remarques relatives à l'étiquetage

Produit classé et étiqueté d'après les Directives européennes.

**F+** Extrêmement inflammable

#### Phrases R

12 Extrêmement inflammable.

#### Phrases S

23 Ne pas respirer les aérosols.

51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

#### Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

#### Indications relatives aux dangers pour l'homme et l'environnement

Une utilisation extensive risque de générer des mélanges vapeur-air combustibles / inflammables.

### 3. Composition/informations sur les composants

#### Description

Détergent aqueux avec composants de soins

#### Composants dangereux

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - 67/548/CEE
-	polymer	Océnoi, éthoxylé, propoxylé	< 5	Xi R38; N R50
61641-74-5		Mélange propane-butane	40 - 45	F+, R12

### 4. Premiers secours

#### Remarques générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

#### Après inhalation

Assurer un apport d'air frais.

En cas d'inhalation, faire respirer de l'air frais et demander l'avis d'un médecin.

#### Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver avec de l'eau

#### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

#### Après ingestion

Ne pas faire vomir.

En cas d'ingestion accidentelle, boire beaucoup d'eau et demander l'avis d'un médecin.

#### Remarques s'adressant au médecin / symptômes éventuels

Les symptômes suivants peuvent apparaître:

perte de connaissance

état d'ivresse

narcose

céphalées

engourdissement

vertiges

### 5. Mesures de lutte contre l'incendie

#### Agents d'extinction appropriés

mousse

produits extincteurs en poudre

dioxyde de carbone

#### Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité

eau

#### Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

danger d'éclatement

Les gaz dégagés lors d'un incendie sont classés principalement toxiques par voie respiratoire

#### Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Les travaux d'extinction, de sauvetage et de nettoyage effectués lors du dégagement de gaz d'incendie ou de combustion sans flamme, doivent être réalisés exclusivement avec un appareil respiratoire lourd.

#### Remarques diverses

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### Les précautions individuelles

Veiller à assurer une aération suffisante.  
Tenir à l'écart des sources d'ignition.

### Les précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

### Les méthodes de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel, sciure).  
Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

## 7. Manipulation et stockage

### Précautions lors de la manipulation

Prévoir un dispositif d'aspiration au niveau du sol pour les locaux fermés.  
Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

### Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer.  
Ne pas pulvériser au contact d'une flamme ou d'objets incandescents.  
Récipient sous pression.  
Ne pas ouvrir par la force ou brûler.  
Le produit est combustible.  
Eviter les sources de chaleur.

### Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé.  
Observer les directives administratives sur l'emmagasinage des cylindres / boîtes à gaz comprimé.

### Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Protéger du rayonnement direct du soleil.  
Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.  
La température de stockage ne doit pas être supérieure à 50 °C.  
Stocker au frais.

## 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### Composants avec leurs valeurs limites relatives aux postes de travail à contrôler

CAS No	Désignation	Type	[mg/m3]	[ppm]	Remarque
106-97-8	n-Butane	8 heures Court terme	1900 -	800 -	-

### Protection respiratoire

en cas d'aération insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire  
masque respiratoire, filtre combiné A2/P2

### Protection des mains

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.  
Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie, résistance au mouillage]:caoutchouc nitrile; 0,4mm;480min;60min.  
Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

### Protection des yeux

lunettes de protection

### Protection de la peau

Vêtements de protection



#### Mesures générales de protection

Eviter d'inspirer les aérosols.

#### Mesures d'hygiène

Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail.

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

Etat	Couleur	Odeur
Aérosol	incolore	caractéristique

#### Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
<b>Température d'inflammation</b>	> 250 °C				
<b>Limite inférieure d'explosibilité</b>	0,6 Vol-%				
<b>Pression de vapeur</b>	3,5 bar	20 °C			Pression interne de l'aérosol.
<b>Solubilité dans l'eau</b>					miscible

#### Danger d'explosion

Le produit est non explosif - pourtant on ne peut pas exclure le risque de formation de mélanges de vapeur/air explosifs.

## 10. Stabilité et réactivité

#### Conditions à éviter

Tenir éloigner de la chaleur.

Forme avec l'air un mélange gazeux explosif.

Formation de vapeurs/gaz facilement inflammables.

#### Produits de décomposition dangereux

oxyde et dioxyde de carbone

#### Décomposition thermique

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

## 11. Informations toxicologiques

#### Constatations empiriques

L'inhalation a un effet narcotique ou provoque une sensation d'ivresse

#### Remarques générales

absence de données toxicologiques

Marquage distinctif conforme à la procédure de calcul spécifiée dans la Directive CE 1999/45/CE.



## 12. Informations écologiques

### Remarques diverses relatives à l'environnement

Valeur	Méthode	Remarque
<b>Valeur AOX</b>		D'après la recette, le produit ne contient aucun halogène lié organiquement.

### Remarques générales

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.  
Ne pas déverser le produit dans les eaux.

## 13. Considérations relatives à l'élimination

Code déchets	Nom du déchet
15 01 10*	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Les déchets dont signalés par un astérisque sont considérés comme des déchets dangereux conformément à la directive 91/689/CEE. relative aux déchets dangereux

### Recommandations relatives au produit

Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

### Recommandations relatives à l'emballage

Les emballages entièrement vidés peuvent être traités comme des ordures ménagères.

### Remarques générales

Pour éliminer la boîte conformément aux dispositions en vigueur, il faut au préalable la vider complètement.

## 14. Informations relatives au transport

### Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID

UN 1950 AÉROSOLS, 2.1, (D), Code de classification: 5F

Transport en tant que "quantité limitée " en conformité avec chapitre 3.4 ADR

### Transport maritime IMDG

UN 1950 AEROSOLS, 2.1

### Transport aérien ICAO/IATA-DGR

UN 1950 Aerosols, inflammable, 2.1

### Informations diverses relatives au transport

24h EMERGENCY CONTACT (TRANSPORT) +49(0)178 433 7434 (Consultank Lutz Harder GmbH)

## 15. Informations réglementaires

### Directive COV (composants organiques volatils)

Valeur COV 188,35 g/L

(composants organiques volatils)

## 16. Autres informations

### Utilisation recommandée et restrictions

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

### Informations diverses

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.



Fiche de données de sécurité conforme  
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 11.02.2011

Modifié 10.02.2011 (F) Version 6.0

**Spray Metal-Fluid (F)**

---

L'agent tensioactif contenu dans la préparation satisfait aux exigences de biodégradabilité définies dans le règlement européen n°648/2004 relatif aux détergents.

**Teneur des phrases R/H contenues dans le chapitre 3 (ne faisant pas référence à la classification du mélange!)**

R 12 Extrêmement inflammable.

R 38 Irritant pour la peau.

R 50 Très toxique pour les organismes aquatiques.